

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 JUIN 2018

L'an 2018, le 4 JUIN à 18 heures, le Conseil Municipal de la Commune de COUIZA, dûment convoqué s'est réuni à la Mairie de COUIZA sous la Présidence de Monsieur Jacques HORTALA, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 25 mai 2018.

Nombre de conseillers en exercice : 14.

Nombre de conseillers présents : 10

Etaient présents : HORTALA Jacques, QUIEF Jean-Paul, DENARNAUD Jean-Claude, CERUTTI Mireille, THOREAU Josiane, SEBILLE Marie, RUIZ Frédéric, CHOURREU Daniel, RIVERA Karine, CASTEL Colette.

Procuration : MARTROU Michel a donné procuration à HORTALA Jacques
PLANEL Régis a donné procuration à RUIZ Frédéric.

Absents excusés : ALANDRY Marisa, ESCACH Estelle.

Secrétaire de séance : CHOURREU Daniel

Approbation à l'unanimité du compte rendu de la réunion du 12/04/2018.

ORDRE DU JOUR

1 – PLU : PERMIS DE DEMOLIR ET DECLARATION PREALABLE POUR REALISATION D'UNE CLOTURE

Monsieur le Maire indique que l'approbation du PLU communal sera à l'ordre du jour d'une prochaine réunion du conseil communautaire du Limouxin qui aura lieu en juin.

Monsieur Jean-Claude DENARNAUD précise qu'afin de conserver un certain contrôle en matière de politique d'urbanisme, il a été demandé :

1.- de soumettre à déclaration préalable les travaux d'édification de clôture,

2.- de soumettre à permis de démolir les travaux ayant pour objet de démolir ou de rendre inutilisable tout ou partie d'une construction,

3.- d'appliquer ces deux dispositions sur l'intégralité du territoire communal.

La délibération concernant ces 2 points supplémentaires sera prise par la conseil Communautaire du Limouxin lors de sa prochaine réunion.

2 – BAIL OSTEOPATHE

Monsieur le Maire rappelle la décision qui avait été prise lors du dernier conseil municipal du 12 avril 2018 de louer un local au centre de santé ROCHE-CHAYLA-SALVAGNAC à Monsieur Alex MAUROUX Ostéopathe.

Après réflexion, Monsieur MAUROUX souhaiterait dans un premier temps bénéficier d'un bail précaire d'1 an afin de démarrer son activité.

Il est donc proposé un nouveau projet de bail pour le même local toujours partagé avec les podologues et à raison de 2 jours par semaine soit : un bail professionnel précaire d'une durée d'1 an à compter du 01/07/2018 avec un loyer mensuel de 150 €uros.

Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité, annule la précédente délibération du 12/04/2018, et autorise Monsieur le Maire à signer ce nouveau bail avec Monsieur Alex MAUROUX.

3 – LOCATION PERCEPTION

Monsieur le Maire fait part d'une demande de Monsieur Youcef SEBAAOUI et Madame Céline DELECOURT représentant la société SEBADEL qui souhaitent louer le bâtiment de l'ancienne perception de COUIZA afin d'y exercer leur activité de restauration.

Il rappelle que la commune avait demandé à Monsieur Xavier MAHE Conseil en gestion du patrimoine immobilier de préparer les contrats de location avec divers professionnels.

Le projet de bail préparé par Monsieur MAHE et présenté au Conseil Municipal est un bail commercial 3/6/9 pour un loyer mensuel de 800 €uros avec un dépôt de garantie de 1 000 €uros : la location prendra effet avant le 01/10/2018.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le projet de bail tel qu'il est présenté et donne son accord pour la signature du contrat de location.

4 – LOGEMENT ECOLE

Monsieur le Maire rappelle que le logement de l'école élémentaire précédemment occupé par Madame Nabila Boudjera va se libérer le 15/06/2018.

Ce logement de 3 chambres est donc disponible à la location à compter de cette date.

5 – ADHESION AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL AGEDI

M. le Maire informe qu'afin de répondre aux normes de la DGFIP il est nécessaire de changer le logiciel de facturation : EAU et GARDERIE.

Il a été demandé au Syndicat Mixte « Agence de gestion et de développement informatique (A.GE.D.I) » de faire une proposition.

Le montant du logiciel et de la formation s'élève à 2 662.20 €uros.

Afin de pouvoir bénéficier de ces services, il est nécessaire d'adhérer au Syndicat AGEDI et de nommer un délégué de la commune.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'accepter la proposition d'AGEDI pour les logiciels de facturation de l'eau et de la garderie, d'adhérer au syndicat AGEDI et de nommer M. Jean-Paul QUEIF représentant de la collectivité à l'Assemblée Spéciale du groupement intercommunal.

Dans le cadre de la mise en conformité avec la réglementation européenne « RGPD », le Syndicat Intercommunal A.GE.D.I. propose, également, la mise à disposition de son Délégué à la Protection des Données. La désignation de cet acteur de la protection des données constitue une obligation légale pour toute entité publique.

M. le **Maire** propose à l'assemblée :

- de mutualiser ce service avec le Syndicat Intercommunal A.GE.D.I.,
- de l'autoriser à signer la convention de mutualisation, ses protocoles annexes, et à prendre/signer tout document afférent à la mission de mise en conformité avec la réglementation européenne et nationale en la matière,
- de désigner le DPD du Syndicat Intercommunal A.GE.D.I., M. Jean-Pierre MARTIN, comme étant le DPD de la collectivité.

Le conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

6 – TRAVAUX DE GOUDRONNAGE CŒUR DE VILLAGE : LANCEMENT DE LA CONSULTATION

Monsieur le Maire rappelle qu'il est prévu le goudronnage de certaines voies communales dans le cœur du village. Il est donc nécessaire de faire appel à un bureau d'étude pour la mission de maîtrise d'œuvre.

M. le Maire donne lecture de la proposition technique et financière du cabinet CETUR INGENIERIE concernant les conditions d'exécution sur la base d'un forfait de rémunération de 5 880,00 € HT soit 7 056,00 € TTC.

Le projet présenté par le cabinet CETUR INGENIERIE portera sur :

- Tranche ferme : voie du bord d'Aude jusqu'à la RD 118 (le long du gymnase)
- Tranche ferme : Rue du stade jusqu'au pont submersible
- Tranche optionnelle : ancien chemin de Rennes le Chateau

M. le Maire informe de la notification d'une subvention de 10 000 €uros par le Conseil Départemental pour ces travaux.

Le conseil Municipal approuve à l'unanimité les propositions techniques et financières, et autorise Monsieur le Maire à signer l'acte d'engagement et à lancer l'appel d'offres.

7 – SUBVENTION ASSOCIATIONS

1 – Dépassons le Handicap

Monsieur le Maire rappelle que lors du vote du Budget 2018, il n'avait pas été prévu de subvention à l'association « DEPASSONS LE HANDICAP ».

Monsieur le Maire propose de verser une subvention de 50 €uros pour l'année 2018.

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité

2 – Amical des anciens du COC

Monsieur le Maire rappelle que lors du vote du Budget 2018, il a été attribué une subvention d'un montant de 150 €uros à l'association « AMICALE DES ANCIENS DU COC » pour l'année 2018.

Monsieur le Maire propose de verser une subvention exceptionnelle de 200 €uros supplémentaires afin d'aider cette association à financer l'acquisition de matériel (congélateur). Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

Ces sommes seront mandatées sur le compte 6574 Subvention de Fonctionnement aux Associations (divers et actions à justifier).

8 – VIREMENT DE CREDIT BUDGET M49

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Jean-Paul QUIEF Adjoint aux finances qui indique qu'il est nécessaire de créer 2 opérations d'investissement dans le budget M49 :

- Opération 102 RESEAU D'EAU
- Opération 103 RESEAU D'ASSAINISSEMENT

Il propose que les crédits qui étaient précédemment sur les comptes 215531 et 21532 soient virés sur les opérations 102 et 103 comme suit :

DIMINUTION		AUGMENTATION	
		OPERATION	
compte 21531 :	-110 000,00	102 RESEAU EAU	
		Compte 21531 :	105 890,00

		compte 2315 :	4 110,00
compte 21532 :	-28 681,30	103 RESEAU ASSAINISSEMENT	
		compte 21532 :	28 681,30
TOTAL :	-138 681,30	TOTAL :	138 681,30

Compte tenu que cette opération ne modifie pas le montant du Budget, le Conseil Municipal adopte cette proposition à l'unanimité.

9 – JOURNEE DU 21/06/2018 : SALZ RIVIERE EN BON ETAT

Monsieur le Maire informe que l'Agence de l'Eau qui contrôle l'état des cours d'eaux a classé la Salz : Rivière en bon état. C'est une reconnaissance environnementale importante et ce label dure 3 ans.

Le 21/06/2018 une manifestation aura lieu à la salle verte de 10 à 13 heures pour la remise du label « Rivière en bon état ».

Une date qui permettra de se remémorer la Crue du 22 septembre 1992 et de saluer l'action des partenaires, APCRN, SMMAR, Conseil Départemental, Communauté de Communes du Pays de Couiza, Commune, etc

10 – PRESENTATION DU DICRIM

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Jean-Claude DENARNAUD qui a été chargé de ce dossier.

Monsieur Jean Claude DENARNAUD présente le DICRIM de Couiza : document d'information communal sur les risques majeurs.

Ce document réalisé par la commune en collaboration avec la Société Prédicit recense les risques majeurs auxquels notre commune est exposée :

- Inondation
- Neige/verglas
- Tempête
- Rupture de barrage
- Feux de forêts
- Mouvement de terrain
- Séisme
- Transport de matières dangereuses
- Canicule
- Grand froid

- Radon.

Il donne également les différentes procédures à suivre et les consignes de sécurité pour chaque risque.

Ce document sera distribué prochainement à l'ensemble de la population, avec une page volante résumant les prescriptions en cas de risque majeur.

11 – QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire donne diverses informations :

- Vendredi 22 juin à 11 heures : pose de la 1^{ère} pierre du lotissement de la Rocco
- Le Podium du parc municipal a été rénové et cette réalisation a été entièrement exécutée par les employés de la Commune et ceux de la Communauté de Communes du Limouxin. Monsieur le Maire invite tout le monde à aller voir le résultat et tient à féliciter l'ensemble des personnels qui ont œuvré à cette rénovation et notamment Frédéric RUIZ, Conseiller Municipal.
- Hommage à Monsieur André Ribéra qui a reçu le trophée en or « Dirigeant » du journal l'Indépendant pour son action depuis 50 ans au sein des clubs et écoles de Rugby
- Félicitation à la secrétaire de Mairie Michèle Marre qui a reçu la médaille d'honneur pour 20 ans de service.
- Le château des Ducs de Joyeuse a obtenu une 4^{ème} étoile.
- M. le Maire informe que le site Internet de la Mairie est en cours de réalisation avec Olivia Fourment qui est chargée de ce travail, une page facebook « Ville de Couiza » a également été créée.
- Le 18 juin commémoration de l'appel du Général de Gaulle avec le dépôt d'une gerbe à la stèle où l'on se rassemblera.

Un tour de table effectué et plus aucune question n'étant à l'ordre du jour, Monsieur le Maire et lève la séance à 20 heures.

Vu le Maire

Jacques HORTALA